

Règlement pour l'organisation d'événements avec la Swiss Muaythai League

Tous les événements sportifs organisés en collaboration avec la Swiss Muaythai League requièrent le respect et l'application des points suivants :

I. Les règles communes pour les galas (règlement pro basé sur la WBC), les Newcomers et le championnat Suisse amateur (règlement amateur basé sur l'IFMA) :

1. Être affilié à la SMTL
2. Faire appel aux officiels, (juges et arbitres), certifiés par la SMTL. Et cela, en faisant appel au responsable des officiels, Jérôme Restelli.
3. Les officiels sont en charge de l'administratif (affiliations des clubs et licences des combattants, ainsi que de la pesée).
4. Les officiels se chargent de vérifier le matériel fourni par l'organisateur, (ring, matériel de combat)
5. Les officiels fournissent uniquement les « score cards ». Mais il est possible de faire une demande à l'avance pour le gong, les gants et autres matériels nécessaires pour l'événement.
6. Les officiels appliquent le règlement de la SMTL (code de pointage et règles du Muaythai SMTL pro ou SMTL amateur)
7. L'organisateur se doit d'envoyer la « fight card » de l'événement aux officiels minimum 1 semaine avant l'événement pour validation (gala uniquement).
8. Le logo de la SMTL doit être présent sur l'affiche officielle de l'événement et sur au moins une bâche, (qui peut être fournie par la SMTL), lors de l'événement.
9. Respecter la charte éthique du sport Suisse

10. Disposer d'un médecin et d'au moins un sauveteur ou infirmier. Ces derniers, doivent se trouver en permanence à la table principale du superviseur lors de l'événement.

11. Contracter une Assurance RC Manifestation

12. Les combattants nationaux seront automatiquement enregistrés à la SMTL et son « ranking »

13. Les résultats des combats devront être communiqués à la SMTL, de sorte à faire évoluer et mettre à jour le « ranking » national. Et cela, dans les 7 jours suivant l'événement.

14. Le matériel doit être le même pour les deux combattants. Et cela, en suivant le règlement de la SMTL, (type et taille des gants,

II. Les règles concernant uniquement les étapes du championnat suisse amateur :

11. En étape amateur, « Newcomers », le prix du combat pour un boxeur est de **20.- CHF.**

12. En étape amateur, la SMTL prend **5.- CHF** sur le prix du combat d'un combattant SMTL.

13. Pour combattre, chaque combattant doit avoir une licence annuelle SMTL, qui s'élève au prix de **30.- CHF**

14. La SMTL prend la totalité du prix de l'affiliation, (si le club n'est toujours pas affilié à la SMTL), et le prix de la licence du boxeur, (si le combattant n'est toujours pas licencié à la SMTL).

15. Concernant les étapes amateurs les inscriptions doivent se faire en ligne sur le site www.swissmuaythai.com

16. La SMTL s'occupe de faire la « fight card » des « Newcomers » et du championnat Suisse amateur.

17. Pour les combattants étrangers, ces derniers ont le droit de participer aux « Newcomers » mais pas aux championnats Suisse. Ces derniers, n'ont pas besoin d'acheter une licence SMTL mais doivent s'acquitter des frais de participations pour combattre.

